BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

Antennes BENIN Tél : 229 21 312 126 | BURKINA FASO Tél : 226 50 308 773 | COTE D'IVOIRE Tél : 225 20 315 588 | GUINEE BISSAU Tél : 245 32 016 02 | MALI Tél : 223 44 901 810 | NIGER Tél : 227 20 736 692 | SENEGAL Tél : 221 33 821 1518 | TOGO Tél : 228 222 12 30

AVIS N°061-2019 / BRVM / DG

MOVIS CI

Augmentation de capital par apport en numéraire

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la société MOVIS CI procédera à l'augmentation de son capital par apport en numéraire.

Cette opération, portant sur un montant de trois milliards neuf cent vingt-sept millions quatre cent trente-sept mille cinq cent (3 927 437 500) FCFA, entraînera la création de huit cent trente-cinq mille six cent vingt-cinq (**835 625) actions nouvelles** d'une valeur nominale de quatre mille sept cent (4 700) FCFA chacune.

Les caractéristiques de l'opération sont :

- Un Droit Préférentiel de Souscription (DPS) sera attaché à chacune des actions anciennes avec une parité de souscription d'une **(1) action nouvelle pour une (1) action ancienne** ;
- La date de fermeture des registres étant fixée au **lundi 20 mai 2019**, l'action cotera **ex-droit d'attribution** à partir du **jeudi 23 mai 2019** ;
- Conformément au communiqué de l'émetteur, la **valeur théorique** du Droit d'Attribution est de **15 FCFA** ;
- Les **conditions de cotation** du Droit d'Attribution seront publiées le **mercredi 22 mai 2019** par Avis au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) ;
- La période de cotation du DPS est de vingt (20) jours, soit du **24 mai au 12 juin 2019 ;**
- La période de souscription des actions nouvelles est fixée du **24 mai au 25 juin 2019 ;**
- La date de jouissance des actions nouvelles créées est fixée au **1er janvier 2019**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 06 mai 2019

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des Etudes, de la Stratégie et du Développement du Marché



Birahim DIOUF



COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A L'EMISSION DE 835 625 ACTIONS DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE MOVIS COTE D'IVOIRE

Le Conseil d'Administration de MOVIS COTE D'IVOIRE (MOVIS CI) a le plaisir d'informer ses actionnaires que le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé l'opération d'émission de 835 625 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital de MOVIS CI avec maintien de droit préférentiel de souscription (DPS) sous le visa n°OA/19-01.



MOVIS CÔTE D'IVOIRE
Boulevard de Vridi -Z.I.
01 BP 1569 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

T: +225 21 21 86 00
F: + 225 21 21 86 66
E: info@movis-ci.com
www.movis.online.com

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

L'opération projetée dont l'objectif est de mettre la société en conformité avec l'Acte Uniforme révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique dans ses articles 664 et 665, a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de MOVIS CI tenue le 26 juillet 2018.
Elle permettra à la société de restructurer ses capitaux propres qui présentent des pertes cumulées sur plusieurs exercices avec un report à nouveau déficitaire de 8 468 693 115 FCFA et des capitaux propres négatifs de 2 949 226 032 FCFA au titre des derniers comptes approuvés.

Cette opération se déroulera en trois phases :
1. Une réduction de capital à zéro par l'annulation de la totalité des actions composant le capital social de MOVIS CI
2. Une augmentation de capital par création d'actions nouvelles avec conservation des DPS pour les anciens actionnaires
3. Une réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions

PHASE 1 : RÉDUCTION DE CAPITAL À ZÉRO

Réduction du capital social à zéro par annulation de la totalité des actions composant le capital social de MOVIS CI et absorption correspondante de la perte cumulée.

PHASE 2 : AUGMENTATION DE CAPITAL

Compte tenu de l'opération préalable de réduction du capital à zéro par l'annulation de la totalité des actions existantes, l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles qui représenteront 100% du capital et des droits de vote de MOVIS CI préservera le droit de tous les actionnaires à souscrire à cette augmentation de capital.
Pour ce faire, les droits préférentiels de souscription (DPS) feront l'objet d'une cotation avec une valeur initiale de 15 FCFA.
La parité sera d'un DPS par action annulée.
L'actionnaire qui ne souhaite pas souscrire à l'augmentation de capital pourra vendre son droit à un prix qui va dépendre de l'offre et de la demande.

L'augmentation de capital présente les caractéristiques suivantes :
- Emission de **835 625 nouvelles actions**
- Prix du Droit préférentiel de souscription à la première cotation : **15 FCFA**
- Prix de souscription **4 700 FCFA**
- Montant total de l'émission **3 927 437 500 FCFA**
- Période de négociation des DPS : **24 mai au 12 juin 2019**
- Période de souscription des actions nouvelles : **24 mai au 25 juin 2019**

L'opération d'augmentation de capital se déroulera comme suit :

	Nombre	Nominal*	Total*
Création de nouvelles actions	835 625	4 700	3 927 437 500
MI souscrit par incorporation du compte courant	159 251	4 700	748 479 700
MI souscrit à titre irréductible	440 749	4 700	2 071 520 300
Souscription des autres actionnaires	235 625	4 700	1 107 437 500
Total augmentation de capital	**835 625**	**4 700**	**3 927 437 500**
Report à nouveau			- 2 949 226 032
Situation nette avant seconde réduction de capital			**978 211 468**

* *Francs CFA*

La société MOVIS INTERNATIONAL (MI), actionnaire majoritaire, a fait part à l'émetteur de son intention irrévocable de souscrire la totalité des actions éventuellement non souscrites à titre irréductible et réductible, quel que soit l'état des souscriptions effectivement reçues, de telle sorte à assurer le succès de l'augmentation de capital et que le niveau de capital nécessaire à l'assainissement de la structure bilancielle de la société soit atteint.
Le DPS est un droit permettant à un actionnaire de souscrire de nouvelles actions lors d'une augmentation de capital de manière prioritaire. Chaque actionnaire a le droit de souscrire à un nombre d'actions déterminé proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.
Dans le cas présent, le détenteur d'une ancienne action MOVIS CI aura un droit préférentiel de souscription lui permettant d'acquérir une action nouvelle. La parité est donc la suivante : **une action ancienne pour une action nouvelle.**

L'actionnaire qui souhaite ne pas participer à la présente augmentation de capital à la possibilité de céder ses DPS sur le marché financier régional. Ceux-ci feront l'objet de cotation à la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) sur le marché des droits du **24 mai au 12 juin 2019.**
Tout investisseur désireux d'acheter des actions nouvelles MOVIS CI doit acheter les DPS sur le marché des droits de la BRVM. Chaque droit lui permettra d'acheter une nouvelle action à titre irréductible.
Les détenteurs de DPS auront aussi la possibilité d'acheter des actions à titre réductible, lorsqu'ils souhaitent obtenir un nombre d'actions supérieur au nombre de DPS en leur possession.

PHASE 3 : RÉDUCTION DU CAPITAL PAR VOIE DE DIMINUTION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS

À ce niveau une deuxième réduction du capital s'avèrera nécessaire pour avoir des capitaux propres supérieurs à la moitié du capital social.

La réduction du capital se fera par réduction de la valeur nominale du montant souscrit de 3 500 FCFA selon le schéma suivant :

Réduction de la valeur du nominal par action	Nombre	Nominal	Total
Réduction du capital	835 625	-3 500	-2 924 687 500
Par report à nouveau	835 625	3 500	2 924 687 500

* *Francs CFA*

Situation des capitaux propres après l'opération :

Après l'opération	Nombre	Nominal	Total
Capital social	853 625	1 200	1 002 750 000
Report à nouveau			- 24 538 532
Capitaux propres après l'opération			**978 211 468**

* *Francs CFA*

Ainsi, au terme de l'opération, les capitaux propres de la société MOVIS CI s'établiront à 978 211 468 FCFA.

Ce montant de capitaux propres devenu supérieur à la moitié du capital social (1 002 750 000 FCFA / 2 soit 501 375 000 FCFA), permettra une mise en conformité légale de MOVIS CI vis-à-vis des normes OHADA et assurer la continuité d'exploitation de la société.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'OPÉRATION

EMETTEUR	**MOVIS COTE D'IVOIRE**
OPÉRATION	Emission de 835 625 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien de Droit Préférentiel de Souscription.
CONTEXTE ET RAISONS DE L'OPÉRATION	1. L'opération a pour objectif de reconstituer les capitaux propres de l'entreprise, devenus négatifs, pour assurer la continuité d'exploitation 2. Se mettre en règle vis-à-vis du droit OHADA en vigueur
PHASES DE L'OPÉRATION	**Réduction du capital à zéro** : apurer les pertes réalisées par l'entreprise par annulation du capital social. **Augmentation de capital :** recapitaliser l'entreprise en vue de reconstituer ses fonds propres par l'émission d'actions nouvelles d'un montant de 3,9 milliards de FCFA. **Réduction de capital** : apurer les pertes restantes afin de respecter les exigences des normes de l' OHADA en vigueur.
NOMBRE INDICATIF DE TITRES ÉMIS	**835 625 titres**
FORME DES TITRES OFFERTS	**Actions ordinaires**
PRIX DE SOUSCRIPTION	**4 700 FCFA**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**3 927 437 500 FCFA**
RÉGIME FISCAL APPLICABLE	Les dividendes liés à la détention des actions MOVIS CI, seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) ou équivalent applicable dans le pays de résidence de chaque souscripteur au moment des paiements.
NATURE DES TITRES	Actions MOVIS CI toutes de même catégorie Droit applicable : Droit Ivoirien
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION INDICATIVE	Du 24 mai 2019 au 25 juin 2019
VALEUR NOMINALE APRÈS L'OPÉRATION	1 200 FCFA
INTENTION DE L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL	La Société MOVIS INTERNATIONAL (MI), actionnaire majoritaire, a fait part à l'Emetteur de son intention irrévocable de souscrire la totalité des actions éventuellement non souscrites à titre irréductible et réductible, quel que soit l'état des souscriptions effectivement reçues, de telle sorte à assurer le succès de l'augmentation de capital et que le niveau de capital nécessaire à l'assainissement de la structure bilancielle de la société soit atteint.
DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)	Une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne détenue.
VALEUR THÉORIQUE DU DPS	Non applicable
VALEUR DU DPS À LA PREMIÈRE COTATION	15 FCFA
DATE DE JOUISSANCE DES NOUVELLES ACTIONS	1er Janvier 2019
COTATION INDICATIVE DES NOUVELLES ACTIONS	14 août 2019
COMPARTIMENT DE COTATION DES NOUVELLES ACTIONS	2ème compartiment
ARRANGEUR DE L'OPÉRATION ET CHEF DE FILE DE L'OPÉRATION	BICI BOURSE GROUPE BNP PARIBAS
MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT	Toute Société de Gestion et d'Intermédiation qui voudra bien signer le contrat de syndication.
L'INSTANCE AYANT AUTORISÉ L'OPÉRATION	Assemblée générale extraordinaire de MOVIS CI tenue le 27 juillet 2018